COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe GATTE, Maire.

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BARBAY Chantal	X		
BLANCHET Olivier	X		
BLANGY Claudette	X		
BONEFAES Martine	X		
BORIE Christophe	X		
BOUCHAUD LAHERRERE Dominique	X		
DEVULDER Nicolas	X		
GATTÉ Christophe	X		
GRAS Joanna	X		
KABILA SIWETIBO Jocelyn	X		
LE CHEVANTON Catherine	X		
LEDOUX Olivier		X	M. GATTE
PATOUX Yves	X		
PEREIRA Sylvie	X		
WESTE Michel	X		

Secrétaire de séance : Mme Catherine LE CHEVANTON

Auxiliaire: Mme Nathalie DEMONTREUILLE.

2021-01 : Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à faire sur le procès-verbal de la dernière séance du 28 octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal à l'unanimité de ses membres.

2021-02 : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la Communauté de Communes du Clermontois sur les exercices 2014 et suivants

Monsieur le Maire informe que suite au rapport d'observations de la Cours Régional des Comptes relatif à la gestion de la Communauté de Communes du Clermontois, il convient que celui-ci soit porté à la connaissance du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité de ses membres :

ACTE la communication du rapport d'observations définitives établi par la chambre régionale des comptes des Hauts-de-France sur la gestion de la communauté de communes du Clermontois pour les exercices 2014 et suivants.

2021-03: SE60 – Extension BT / HTA – SOUTER – Route de Mouy D137

Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,

Vu la nécessité de procéder à : Extension du réseau d'électricité pour le Route de Mouy-D137, Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 18 mars 2021 s'élevant à la somme de 53 048,90 euros (valable 3 mois),

Vu le montant prévisionnel de la participation de FREE MOBILE de 26 856,00 euros (avec PCT),

Vu les statuts du SE 60 en date du 05 Février 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

Accepte la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité Route de Mouy-D137 en technique souterraine

Prend Acte que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux

Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

Prend Acte de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint

2021-04 : Règlement intérieur de la Bibliothèque et ses annexes

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque devenu obsolète,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres : APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque et ses annexes. (Ci-joint en annexe).

2021-05 : Convention de partenariat Bibliothèque / Médiathèque Départementale de l'Oise

Considérant qu'il y a lieu d'établir une convention de partenariat relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque entre le Conseil Départemental de l'Oise (Médiathèque Départementale de l'Oise) et la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention avec le Conseil Départementale de l'Oise (Médiathèque Départementale de l'Oise) et tous les documents s'y afférent.

2021-06 : Convention de fourrière animale : SPA d'Essuilet et de l'Oise

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par la SPA d'Essuilet et de l'Oise. Le conseil Municipal après avoir pris connaissance de ladite convention autorise, à l'unanimité de ses membres, sa signature ainsi que les frais s'y rapportant, à savoir 0.540 euros par habitants soit la somme de 618.30 € pour 2021 et décide d'inscrire le crédit au budget primitif de 2021.

2021-07: Création de nouvelles adresses sur la commune

Monsieur le Maire expose que les collectivités locales sont amenées à adopter de très nombreuses délibérations visant à créer des voies nouvelles et des numéros de voirie, particulièrement dans le cadre du plan France Très Haut Débit. Ces délibérations sont ensuite intégrées dans le système d'information de la direction générale des finances publiques par les services fonciers de la Direction départementale des finances publiques du département de l'Oise.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les noms et numéro de voies à créer sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

AUTORISE la création des adresses et la numérotation des habitations suivantes :

118 rue du Moulin d'Ars, référence cadastrale : D0693

100 rue du Moulin d'Ars, référence cadastrale : D0693

94 rue du Moulin d'Ars, référence cadastrale : D0693

729 rue de Rantigny, référence cadastrale : C2751

CHARGE Monsieur le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons.

2021-08 : Redevance d'occupation de la propriété rue Bellevue pour 2021

Comme chaque année, il convient de revaloriser le montant du loyer de la propriété au 81 rue Bellevue par rapport à l'indice de référence des loyers.

Le montant annuel du loyer 2020 est de 1 298.79 €.

Mode de calcul : loyer précédent x indice de réf 3ème trimestre N

indice de réf 3^{ème} trimestre N-1

soit 1 298.79 x
$$\underline{130.59} = 1 304.78$$
 $\underline{129.99}$

Avec ce calcul, le loyer, qui s'élevait en 2020 à 1 298.79 €, montera en 2021 à 1 304.78 € soit une augmentation pour l'année de 5.99 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

Le Conseil Municipal décide de revaloriser le montant du loyer annuel de la propriété au 81 rue Bellevue au montant de 1 304.78 € à partir du 1^{er} janvier 2021.

2021-09 : Indemnité de gardiennage de l'église

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à fixer l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2021 sachant que le plafond indemnitaire applicable pour un gardien ne résidant pas dans la commune est de 120.97 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de gardiennage de l'église au Père Faivre pour un montant de 120.97 € pour l'année 2021.

2021-10 : Don de matériel (mobilier de l'école) à des associations, des particuliers et des communes

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.3212-3;

Considérant que l'emménagement de l'école primaire étant terminé,

Considérant que la commune doit envisager de se débarrasser du mobilier vétuste de l'ancienne école,

Considérant l'importance du tissu associatif et humanitaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 3 abstentions (Mme

Claudette BLANGY, M. Olivier BLANCHET, M. Michel WESTE):

AUTORISE le don du mobilier de l'école primaire au profit d'Associations, de particuliers, des communes.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures utiles au bon déroulement de cette procédure. Un inventaire du mobilier est établi (en annexe) et sera transmis à la trésorerie afin de sortir les biens de l'inventaire.

2021-11 : Modification du temps de travail d'un emploi d'Adjoint technique et mise à jour du tableau des effectifs

Annule et remplace le délibération n°2019-41 du 28 novembre 2019. Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

DECIDE, à compter du 01 avril 2021, de porter un poste à temps complet annualisé à 35h00 d'un emploi d'Adjoint technique au lieu de 34h18.

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

De mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

FILIAIRE	EMPLOI	CATEGORI E	POSTE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIR E DE SERVICE
Administrative	Adjoint administratif principal 2ème classe	С	1	1	1 poste à 35h
	Adjoint administratif principal 2ème classe	С	1	1	1 poste à 28h
	Adjoint administratif	С	1	0	1 poste à 35h
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	С	1	1	1 poste à 35h
	Adjoint technique	C	2	2	2 postes à 35h
	Adjoint technique	2	1	2	2 postes à 35h annualisées
Médico-social	ATSEM principal 2ème classe	С	1	0	1 poste à 35h annualisées
Animation	Adjoint d'animation	С	1	1	1 poste à 35h annualisées
	Adjoint d'animation	С	1	1	1 poste à 32h38 annualisées
TOTAL			11	9	

2021-12 : Demande de subvention pour une aire de jeux auprès du Conseil Départemental

Une aire de jeux est prévue dans la future cours de l'école primaire. Cet équipement pourra être utilisé aussi bien en récréation qu'en atelier motricité par les enfants de maternelle, mais aussi par les enfants du périscolaire. Plusieurs devis ont été demandés et sont en cours d'étude. Le prix moyen de la dépense sera d'environ 38 000 euros HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

AUTORISE Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au taux le plus élevé.

2021-13 : Demande de subvention pour un équipement de petits jeux extérieurs (aire de jeux) auprès de la région Hauts de France

Une aire de jeux est prévue dans la future cours de l'école primaire. Cet équipement pourra être utilisé aussi bien en récréation qu'en atelier motricité par les enfants de maternelle, mais aussi par les enfants du périscolaire. Plusieurs devis ont été demandés et sont en cours d'étude. Le prix moyen de la dépense sera d'environ 38 000 euros HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

AUTORISE Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de la région Hauts de France, au taux le plus élevé.

2021-14 : Demande de subvention pour une aire de jeux auprès de la CAF

Une aire de jeux est prévue dans la future cours de l'école primaire. Cet équipement pourra être utilisé aussi bien en récréation qu'en atelier motricité par les enfants de maternelle, mais aussi par les enfants du périscolaire. Plusieurs devis ont été demandés et sont en cours d'étude. Le prix moyen de la dépense sera d'environ 38 000 euros HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

AUTORISE Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de la CAF, au taux le plus élevé.

2021-15 : Demande de subvention pour des travaux de restauration et mise en valeur des édifices publics non protégés (puit, lavoirs...) auprès du Conseil Départemental

Des travaux de restauration doivent être effectués sur le petit patrimoine de la commune afin de préserver ces édifices. Plusieurs devis ont été demandés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

AUTORISE Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au taux le plus élevé.

2021-16 : Demande de subvention pour des travaux de restauration et mise en valeur des édifices publics non protégés (puit, lavoirs...) auprès de la région Hauts de France

Des travaux de restauration doivent être effectués sur le petit patrimoine de la commune afin de préserver ces édifices (puit, lavoirs...). Plusieurs devis ont été demandés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

AUTORISE Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de la région Hauts de France au taux le plus élevé.

2021-17 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de réhabilitation de la voirie communale

Ce projet porte sur la réhabilitation de la voirie communale. Plusieurs devis ont été demandés. Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au taux le plus élevé, pour la réhabilitation de la voirie communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h50.

Le Maire, Christophe GATTÉ